



106, rue Jean Jaurès
59287 LEWARDE
Tél : 03 27 97 37 37
Fax : 03 27 98 45 22
mairie-de-lewarde@wanadoo.fr

Compte rendu du Conseil Municipal du Mercredi 26 juin 2019

Présents : Mr Denis MICHALAK, Maire, Mmes Jeanne-Marie DELMAIRE, Julie STICKER, Mrs Claude SOMBRIN, André LEGER, Adjoints,
Mmes et Mrs Estelle BARTCZAK, Jean-Claude DUBRUNQUEZ, Emmanuelle MADOUX, Jean-Jacques DUMETZ, Alain HOMBERT, Nathalie KAROLEWICZ, Marie-Christine LANCEZ, Jean-Michel MOREAU, Aurore BELLEVERGE, Danièle POT, Alain ROLLOS.

Représentés : Mme Marie-Jeanne TAUSSIN par Mme Nathalie KAROLEWICZ, Mr Alain BRUNEEL par Mr Denis MICHALAK, Maire, Mr Cédric CAUPIN par Mr Jean-Michel MOREAU, Mme Nina LAHSSEN, Adjointe, par Mme Jeanne-Marie DELMAIRE, Adjointe.

Excusés : Mme Laetitia DUPAS, Mrs Rudy LEWANDOWSKI, Pierre LOBRY.

Secrétaire de séance : Mme Estelle BARTCZAK

1°) Compte rendu du conseil municipal du 22 mai 2019 :

Aucune remarque n'a été effectuée.

2°) Création d'un nouveau club de football :

Un nouveau club « le Football Club Minier de Lewarde » s'est créé en complément de celui existant l'USCLL.

Une convention régira l'utilisation des équipements sportifs : stade, buvette, vestiaires et salle de tennis. Le projet de document est joint.

De plus, les élus avaient prévu au budget primitif une enveloppe de 4 140 € de subvention à l'USCLL.

Un premier acompte a été versé à hauteur de 3 000 €, car le club ne possédait que deux équipes et un projet sportif devait être présenté.

La ville peut, éventuellement, verser le solde de 1 140 € à la nouvelle association.

Avis favorable du bureau pour la signature de la convention et le versement de la subvention restante.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Mr le Maire à signer la convention et décide d'attribuer une subvention de 1 140 € au club Football Club Minier de Lewarde.

3 – Demande de subvention de la part de la société des Membres de la Légion d'Honneur et de Mr le Sous-préfet :

La ville de Douai a reçu la légion d'honneur après la guerre de 1914-1918.

Pour marquer cet événement des cérémonies seront organisées. Les dépenses prévisibles sont estimées à 50 930 €.

Il serait intéressant d'allouer une somme de 50 € pour ce projet.

Avis favorable du bureau.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer une subvention de 50 € pour cette commémoration.

4 – Fête de la Châtaigne 2019 :

Une somme supplémentaire de 3 000 € pourrait être budgétisée pour améliorer les animations de la fête de la châtaigne, organisées par le Comité d'Animations Lewardois.

Avis favorable du bureau.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer une subvention complémentaire de 3 000 € au Comité d'Animation Lewardois.

5 - Modifications budgétaires :

Il y a lieu de prévoir des modifications budgétaires :

Section de Fonctionnement

Dépenses

Chapitres -Articles	Nature	Ancien chiffre	Nouveau chiffre	Différence
022	Dépenses imprévues	31 295.88 €	28 295.88 €	- 3 000.00 €
65 - 65738	Autres subventions	3 780.00 €	6 780.00 €	+ 3 000.00 €

Section d'Investissement

Dépenses

Chapitres -Articles	Nature	Ancien chiffre	Nouveau chiffre	Différence
21- 2151	Place des Vésignons	127 600.00 €	83 300.00 €	- 44 300.00 €
21- 2151	Logement école		23 000.00 €	+ 23 000.00 €
21- 2151	Toiture SOMNISPORT		3 800.00 €	+ 3 800.00 €
21- 2182	camionnette		16 200.00 €	+ 16 200.00 €
21- 2182	Adoucisseur (SDF)		1 300.00 €	+ 1 300.00 €

Recettes

Articles	Nature	Ancien chiffre	Nouveau chiffre	Différence
1068	Affectation	148 455.66 €	148 445.66 €	- 10.00 €
13	subventions	523 000.00 €	523 010.00 €	+ 10.00 €

Avis favorable des membres du bureau.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide les modifications budgétaires proposées.

6 – Location du logement du n°273 Rue d'Erchin :

Les travaux de rénovation sont engagés.

Le chantier devrait être terminé en août et l'habitation pourrait être reloué à compter du 1^{er} septembre 2019.

Le loyer mensuel pourrait être de 550 € et suivra l'indice de référence pour les années suivantes.

Afin de rédiger le bail de location, dès la connaissance de la personne louant le logement, une décision municipale entérinera cette démarche.

Avis favorable du bureau

Le conseil municipal, à l'unanimité, fixe le loyer mensuel à 550 €.

Un état des lieux précis sera rédigé et une caution de 550 € sera demandée.

7 - Résultat de la commission appels d'offres – divers travaux de voiries 2019 :

Composition : Mr le Maire, Mme Nina LAHSEN, Jean-Claude DUBRUNQUEZ, Danièle POT, Jeanne-Marie DELMAIRE, Estelle BARTCZAK, Jean-Jacques DUMETZ

Présents : Mr le Maire, Mme Jeanne-Marie DELMAIRE, Mr Jean-Claude DUBRUNQUEZ, Mr Jean-Jacques DUMETZ, Mme Danièle POT, Me Estelle BARTCZAK

Excusée : Mme Nina LAHSSEN

Maître d'ouvrage : Commune de Lewarde, 106 rue Jean Jaurès 59287 Lewarde

Objet de la consultation : Travaux divers de voirie 2019 à Lewarde

Procédure de passation du marché : procédure adaptée

Pièces administratives à fournir : voir règlement de consultation.

Critères de sélection : Prix : 60% - Méthodologie : 40%

Date limite de réception de l'offre : vendredi 21 juin 2019 à 16 Heures 30

Date d'envoi de l'avis de publication et d'affichage : mercredi 29 mai 2019

Publicité : affichage à la porte de la mairie de l'annonce le mercredi 29 mai 2019, et insertion dans le journal « Liberté Hebdo » du vendredi 7 juin 2019

Retrait des dossiers : 3 sociétés ont retiré les documents : IDverde, Jean Lefebvre et Eiffage

Réception des offres : deux enveloppes nous sont parvenues.

Examen des offres :

Société	Méthodologie	Nombre de points sur 4	Prix HT	Nombre de points sur 6	Total de points
Jean Lefebvre	Délais d'exécution 2 mois	4	94 991.46 €	4	8
Eiffage	Délais d'exécution 2 mois	4	69 159.50 €	6	10

Les membres de la commission, à l'unanimité, proposent de retenir l'entreprise Eiffage pour réaliser cette opération, du fait que le coût est le mieux disant, tout en respectant les critères de méthodologie.

Le conseil municipal, à l'unanimité, suit l'avis des membres de la commission et retient l'entreprise EIFFAGE pour réaliser le chantier.

8 – Installation de stockage des déchets non dangereux de Lewarde (SUEZ)

Un arrêté préfectoral, en date du 14 novembre 2018, porte sur la création de la commission de suivi du site (CSS) pour cette installation.

Cette commission se réunira prochainement.

Une copie de l'arrêté est remise.

Il y a lieu de nommer le représentant de la ville qui pourrait être Mr le Maire.

Avis favorable du bureau.

La conseil municipal, avec 20 voix pour, nomme Mr Denis MICHALAK pour représenter la municipalité au sein de la commission de suivi du site.

9 - Jury criminel – formation des listes pour l'année 2020 :

Les personnes suivantes, tirées au sort sur la liste électorale pourront être inscrites sur l'état préparatoire annuel des jurés pour l'année 2020 : Mme Gaella HUMEZ, Mme Frédérique ORDYNSKI, Mr Romain RACCOUSSOT, Mr Laurent GRESSIER, Mme Claudine BELLEVERGE, Mr Emmanuel MAJCHRZAK.

10 – Motion de maintien du service public de l'Office National des Forêts :

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte la motion suivante :

Le conseil municipal de Lewarde confirme son attachement au régime forestier mis en œuvre par le service public de l'Office National des Forêts (ONF) et s'inquiète de sa remise en cause.

Le conseil municipal déplore la diminution continue des services publics en milieu rural qui

hypothèque l'avenir de nos territoires.

L'ONF a déjà subi de très nombreuses suppressions de postes et sa Direction générale aurait annoncé 1500 nouvelles suppressions dont 460 dès 2019. Pourtant le contrat d'objectif et de performances de l'ONF signé par les communes forestières et l'Etat pour la période 2016-2020 garantissait le maintien des effectifs et du maillage territorial. La filière bois que soutien l'ONF *c'est 400 000 emplois principalement dans le monde rural, c'est donc un enjeu vital* pour nos territoires.

A l'heure du changement climatique, la forêt nous protège et il revient à tous, Etat, collectivités, citoyens, de la protéger. Elle doit rester un atout économique, touristique et environnemental pour notre pays.

Alerté par les représentants des personnels de l'ONF sur la situation critique de leur établissement et inquiet des conséquences à venir pour la gestion de son patrimoine forestier,

Le conseil municipal soutient les personnels de l'Office National des Forêts et demande au gouvernement:

- l'arrêt des suppressions de postes de fonctionnaires et d'ouvrier forestiers à l'ONF.
- le maintien du statut de fonctionnaire assermenté pour les agents de l'ONF chargés de protéger et de gérer les forêts communale.
- le maintien du régime forestier et la confirmation de la gestion des forêts publiques par l'ONF, au service de l'intérêt général et des générations futures.

Avis favorable du bureau.

11 – Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent – recomposition pour la mandature de 2020-2026

Un courrier de Mr le Président de la CCCO nous est arrivé, très récemment, concernant la recomposition du futur conseil communautaire de la collectivité intercommunale suite aux élections municipales de 2020.

Cette question est ajoutée à l'ordre du jour de ce mercredi 26 juin 2019, car une décision doit intervenir avant le 31 août 2019.

En effet, il n'y aura plus de réunion de conseil municipal, avant fin septembre.

La réflexion porte soit

- sur l'obtention d'un accord local - le nombre de conseillers communautaires passerait de 47 à 59 membres,
- sans accord local - le préfet fixerait lui-même le chiffre à 47 personnes, comme aujourd'hui.

L'avis de la ville pourrait être de maintenir la composition du futur conseil communautaire, en l'état actuel.

Cet éventuel engagement répondrait certainement à l'idée générale, émanant des habitants, aujourd'hui, qu'il ne faut pas alourdir les exécutifs des Municipalités ou Conseils des Intercommunalités.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'appliquer la répartition sur le droit commun à 47 membres pour la future recomposition de la Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent.

11 - Informations :

Devenir de la Poste :

Le responsable de la poste propose deux projets d'évolution du bureau :

- soit le bureau de poste est animé par un facteur guichet – le bureau serait ouvert 15H au lieu 22 H actuellement,
- soit en Agence postale communale en partenariat avec la ville – convention de 9 ans, versement d'une participation de la poste d'environ 1 100 € par mois.

Aujourd'hui, l'activité constatée est de 6 heures par semaine pour 22 heures d'ouverture hebdomadaire.

Le Directeur se propose de faire une présentation en conseil municipal pour expliquer les différents projets, ce jeudi 20 juin.

Une pétition sera insérée dans le bulletin municipal pour défendre la poste et annoncer le rencontre citoyenne du lundi 24 juin 2019 à 16H30 devant l'établissement.

Projet d'une nouvelle ligne de bus desservant le Centre Historique Minier de Lewarde :

Suite à l'intégration de la Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent au Syndicat Mixte des Transports du Douaisis, nous avons travaillé, avec les responsables et techniciens des entités, sur la nouvelle offre de services de transports à compter du 1er septembre 2019. Depuis l'origine du l'engagement du dossier, nous avons demandé de privilégier un arrêt à proximité du musée pour faciliter l'accès des visiteurs.

Aujourd'hui, une nouvelle ligne (n°19) devrait être créée et desservir le Centre, avec une fréquence toutes les heures.

Une station serait implantée à proximité de l'entrée.

Nous allons demander à Mr Benoit LORSIN, d'Évéole, de contacter la Directrice du CHM pour étudier cette question.

De plus, sur la ligne A (Douai vers Aniche), la ville de Lewarde récupérera la fréquence des bus, toutes les 15 minutes.

Toutes ces perspectives permettront d'améliorer la desserte du Centre via la ligne 19 et une connexion avec la ligne A ainsi qu'avec les territoires de l'Arleusis et de la CCCO.

Achat d'un débit mètre :

La ville doit réaliser le contrôle des débits des bouches d'incendie régulièrement.

Nous avons demandé à la Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent (CCCO) d'acheter le débit mètre dans le cadre de la mutualisation.

La CCCO n'a pas l'intention de l'acquérir.

Il faudra peut-être en faire l'acquisition pour réaliser les contrôles.

Les membres du bureau souhaitent que cette acquisition puisse être mutualisée avec d'autres villes. Un courrier sera transmis dans ce sens.

Projet photovoltaïque :

Nous avons envoyé un courrier à SUEZ pour réfléchir éventuellement à un projet de panneaux photovoltaïques sur le site de Lewarde dans le cadre de la transition énergétique. Le responsable nous a répondu qu'un dossier était à l'étude, mais qu'il y avait des contraintes strictes avec l'exploitation des déchets sur le site.